



Animateur référent

Dorothee LARSON-LAMBERTZ
FREDON BN
02.31.46.96.55
d.larson.fredecbn@wanadoo.fr

Animateur suppléant

David PHILIPPART
FREDON BN
02.31.46.96.57
d.philippart.fredecbn@wanadoo.fr

Résumé de la situation

Encore une semaine avec une alternance entre chaleur et fraîcheur. Dans l'ensemble, la saison est assez calme au niveau des ravageurs avec une faune auxiliaire bien présente.

Tavelure : rares risques de contaminations pour les pluies du 14 mai

Acarien rouge : éclosions toujours en cours

Hoplocampe : pas de dégât encore observé

Pucerons : faibles populations

Carpocapse : généralisation et intensification du vol

Drosophila suzukii : captures faibles

Observations réalisées :

Sur parcelles fixes : Normandie → 19; Bretagne → 5

Sur parcelles flottantes : Normandie → 6; Bretagne → 3; Pays de la Loire → 4

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites des DRAAF, des Chambres d'agriculture

Abonnez-vous sur

www.normandie.chambagri.fr
(Normandie)

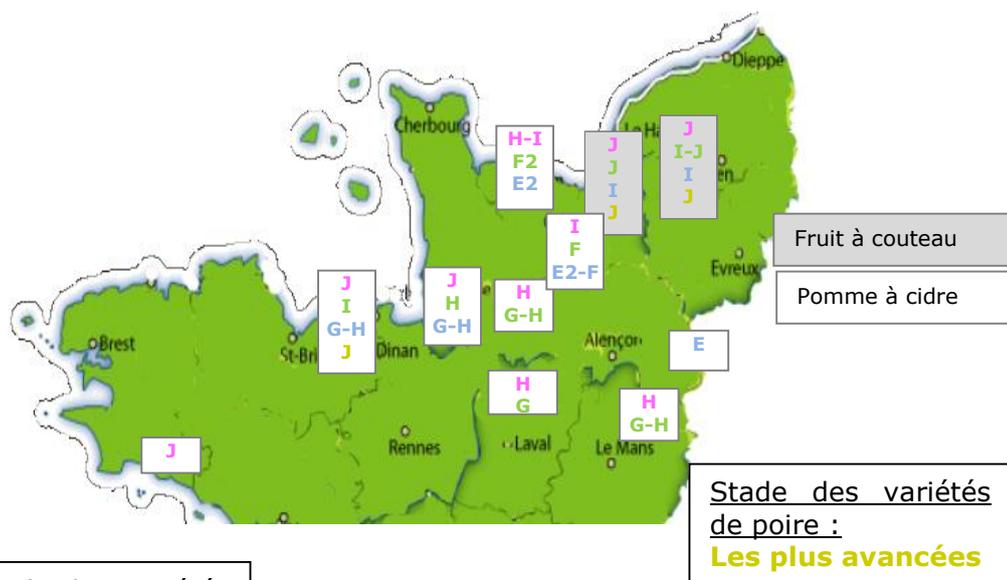
www.agrilianet.com
(pays de la Loire)

www.bretagne.synagri.com
(bretagne)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

PHENOLOGIE

Stades phénologiques d'après Fleckinger (INRA)



Stade des variétés de pomme :

Précoces

Moyennes

Tardives



Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

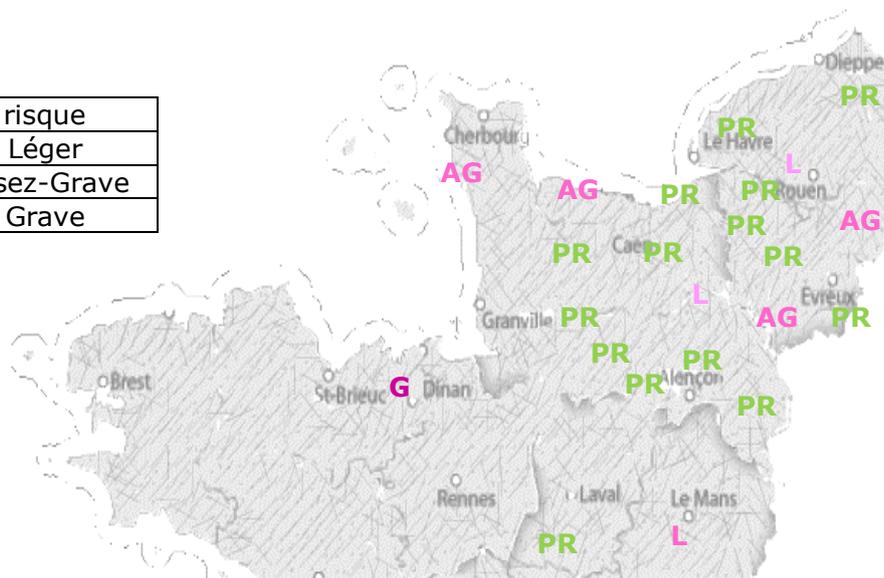
MALADIE

Tavelure

Les averses qui ont eu lieu le 14 mai n'ont engendré que de rares risques de contaminations allant de Légère à Assez-Grave.

Résultats de modélisation INOKI®-DGAL, suite aux pluies du 14 mai :

PR	Pas de risque
L	Risque Léger
AG	Risque Assez-Grave
G	Risque Grave



Puis, les précipitations du 15 et 16 mai n'ont engendré que des risques de contamination Légère dans les secteurs d'Yvetot (76) et Fourneville (14).

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, DRAAF Haute et Basse-Normandie, IFPC, Aval Conseil, APPCM, AGRIAL et producteurs

Les quantités d'ascospores projetées lors de ces épisodes pluvieux étaient comprises entre 0.8 et 2 %.

La maturation journalière est un peu en baisse de l'ordre de 0.3 à 1% pour la Normandie et la Bretagne et n'est que de 0.3% pour les Pays de la Loire.

Le pourcentage d'ascospores projetées depuis le début des contaminations primaires est de :

Bretagne	environ 94 %
Normandie	entre 91 et 94 %
Pays de la Loire	environ 97 %

Rappel : pour qu'il y ait un risque de contamination primaire, il faut que les conditions suivantes soient réunies :

⇒ Stade sensible atteint.

⇒ Présence d'ascospores provenant des organes de conservation qui les libèrent à maturité lors des pluies.

⇒ Humectation du feuillage suffisamment longue pour que les spores aient le temps de germer. La vitesse de germination est dépendante de la température.

Pas de nouvelle tache de tavelure observée en Normandie.

Des taches ont été observées sur Judeline en Bretagne et sur Judeline et Petit Jaune dans l'ouest des Pays de la Loire.

Surveillez les éventuelles sorties de taches suite aux risques de contaminations du 29 avril au 5 mai.



Jeunes taches de tavelure



Tache de tavelure un peu plus développée

Evolution des risques :

Une semaine perturbée est prévue.

Oïdium

De nouveaux cas d'oïdium ont été observés sur des variétés sensibles (Boskoop pour les pommes de table et Judeline, Peau de chien, Douce Moën... pour les pommes à cidre) sur les trois régions.

Les jeunes feuilles sont très sensibles.

Le risque oïdium est fonction de l'historique de la parcelle et de la sensibilité variétale.

Evolution des risques :

La période de pousse est une période à risque.

Des températures douces et une forte hygrométrie sont favorables au développement du champignon. Les précipitations importantes sont néfastes à la germination du champignon.

Moniliose sur fleurs



Des dégâts de moniliose sur fleurs sont de plus en plus observés sur des variétés comme Judaine et Judeline en Pays de la Loire et en Normandie.

La contamination de ce champignon se fait pendant la floraison quand les conditions sont humides avec des températures assez douces.

Evolution des risques :

Surveillez vos vergers pour estimer les dégâts.



Moniliose sur fleurs

RAVAGEURS

Acarien



Avec les températures fraîches de ces dernières semaines, les éclosions sont encore en cours en Normandie. Les températures actuelles ne sont pas favorables à leur développement.

Les populations sont parfois encore importantes sur une végétation peu développée, mais la pousse active va permettre une dilution des populations dans le volume de feuillage.

Seuils de nuisibilité " régionaux" à dire d'expert :

Avant le 15 juin, 65% des feuilles occupées par au moins une forme mobile

Evolution des risques :

Pas de risque pour le moment.

A suivre en fonction des températures.

Carpocapse



En Normandie et en Pays de la Loire, les relevés indiquent que le vol s'intensifie en vergers depuis la semaine dernière. Les captures se généralisent avec des prises parfois importantes en milieu de semaine dernière : 42 papillons en 1 semaine.

Il est encore temps de mettre en place vos pièges.

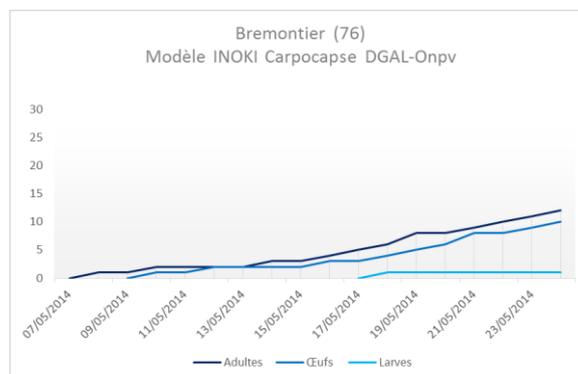
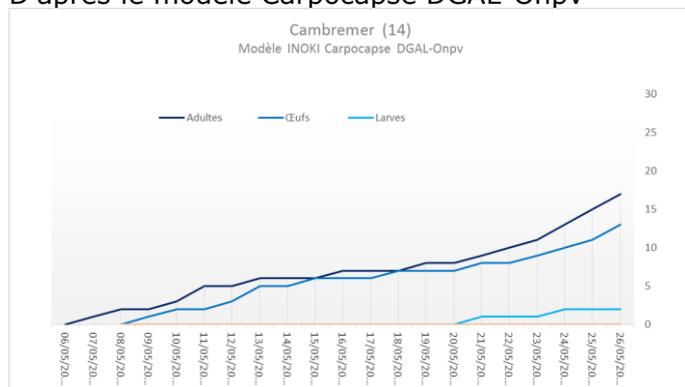
Les conditions climatiques permettant l'accouplement et la ponte sont les suivantes :

⇒ Température crépusculaire supérieure à 15°C, avec une température optimale de ponte entre 23 et 25°C.

⇒ Humidité crépusculaire comprise entre 60 et 90 %.

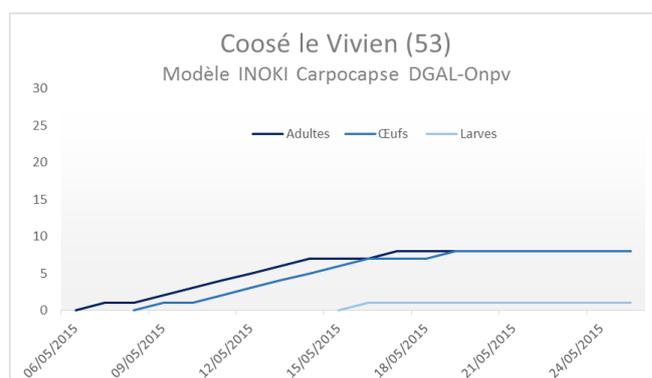
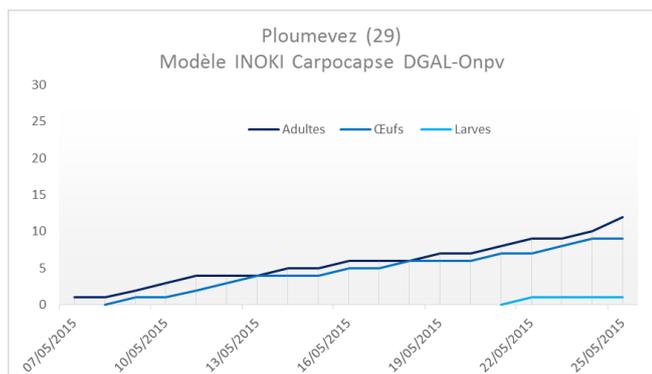
⇒ Temps calme et non pluvieux.

D'après le modèle Carpopapse DGAL-Onpv



Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, DRAAF Haute et Basse-Normandie, IFPC, Aval Conseil, APPCM, AGRIAL et producteurs



Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières, des éclosions pourraient débuter cette semaine dans le Nord des Pays de la Loire, fin de semaine en Normandie et la semaine prochaine en Bretagne.

Ces éclosions seront de très faibles quantités, environ 1%, mais les températures prévues pour cette semaine sont loin d'être conformes aux normales de saison.

Evolution des risques :

Quelle que soit la région, les conditions actuelles sont peu favorables aux accouplements et aux pontes.

Charançons phyllophages



Dans toutes les régions, des charançons phyllophages sont présent parfois en nombre dans certains vergers.

Ce sont le plus souvent des périthèles gris et des polydrusus.

De rares dégâts ont été observés.



Charançons phyllophages

Seuils de nuisibilité "régionaux" à dire d'expert :

Peu de dégâts constatés sur les vergers adultes malgré parfois de fortes populations. Attention tout de même sur jeune verger ou sur sur-greffage.

Pas de seuil retenu.

Evolution des risques :

A suivre.

Drosophila suzukii 

Semaine	15	16	17	18	19	20	21	22
Nb de mâle/piège/semaine	pose	29	2	3.5	0.5	2		

Les captures sont faibles. Les températures fraîches ne sont pas favorables au vol de cette mouche.

Piège à drosophile dans une haie près des cerisiers



Description, cycle de développement, dégâts : voir BSV n°8 du 28 avril.

Evolution des risques :

Pas de risque pour le moment.

Cochenille virgule 

Les essaimages (migration) sont en cours dans les différentes régions. Les températures fraîches de ces derniers jours font durer les migrations.

Après avoir passé l'hiver sous forme d'œuf sous le bouclier, les larves de cochenilles sortent pour migrer et se fixer plus loin sur le bois voire sur les fruits.

Evolution des risques :

A suivre en fonction des températures.

Cochenilles virgules en migration

**Mouche de la cerise** 

Pas de capture.

Evolution des risques :

A suivre

Hoplocampe 

C'est la fin du vol des hoplocampes.

Des dégâts sont observés dans l'ouest des Pays de la Loire.

Aucun dégât n'a encore été observé en Normandie et en Bretagne.

La larve creuse des galeries superficielles sur les très jeunes fruits, puis pénètre jusqu'aux pépins. On observe une perforation noirâtre du fruit d'où s'écoulent des déjections foncées.

Seuil de nuisibilité (seuil "régional" à dire d'expert) :

Cumul de 20 à 30 adultes par piège.



Dégât d'hoplocampe

Evolution des risques :

Fin du risque. Observez, les éventuels dégâts.

Hyponomeute

Dans les vergers régulièrement infestés par les hyponomeutes, les chenilles sont présentes. Toutes les chenilles sont en train de réaliser un nid. Les chenilles sont encore de petites tailles, environ 3 mm.

Evolution des risques :

Les chenilles vont continuer de se développer en mangeant des feuilles et en créant des nids de plus en plus gros.



Larves d'hyponomeutes

Puceron vert migrant

Très peu de foyers de pucerons verts migrants sont encore observés. Le seuil d'intervention est très élevé, l'impact est souvent négligeable.

Evolution des risques :

Plus de risque.

Puceron cendré

On remarque une légère augmentation du nombre de foyers. Cependant, les populations sont faibles. Attention aux jeunes plantations, comme en Bretagne, où des augmentations de populations sont encore observées.

Evolution des risques :

À suivre.

Prendre en compte la présence de la faune auxiliaire.

Pucerons lanigères

Pas d'évolution par rapport à la semaine dernière.

Evolution des risques :

A suivre en fonction des températures.

Puceron mauve

On note une légère augmentation des foyers de pucerons mauves dans les différentes régions. Ce puceron provoque l'arrêt de croissance des pousses et l'enroulement des feuilles.

Evolution des risques :

Peu de risque.

La faune auxiliaire maîtrise assez bien ce ravageur.



Pucerons mauves

Chenilles défoliatrices



De rares chenilles défoliatrices, tordeuses rouges et vertes principalement, sont toujours observées sur l'ensemble de la Normandie en faible quantité.

Les températures un peu plus fraîches que la semaine dernière n'ont pas été propices à leur développement.

Seuil de nuisibilité (seuil " régional" à dire d'expert) :

15% des bouquets où le passage d'une chenille a été constaté.

Evolution des risques :

A suivre en fonction des températures.

Rhynchite



Plusieurs rhynchites ont été observées ont été observés dans différents vergers en Normandie avec quelques dégâts.

Ce sont des rhynchites coupe bourgeons (2 à 3 mm). Ils s'attaquent aux feuilles et aux jeunes pousses, qu'ils sectionnent.

Les dégâts peuvent être importants sur les jeunes arbres.



Rhynchite coupe bourgeons

On peut aussi rencontrer des rhynchites rouges. Ils pondent leurs œufs dans le fruit ce qui provoque une dépression en forme d'entonnoir au fur et à mesure que le fruit grandit.



Rhynchite rouge

Evolution des risques :

Peu de risques.

A suivre.

Psylle



De nouvelles pontes ont été observées sur les feuilles.

Les populations sont faibles.

Evolution des risques :

A suivre



Pontes de psylles et psylle adulte

AUXILIAIRE

Depuis la semaine dernière beaucoup de punaises prédatrices Anthocorides sont observées dans les vergers.

Les adultes et les larves de ces punaises peuvent consommer de 300 à 600 acariens ou de 100 à 200 pucerons durant leur développement (20 jours environ).

Les anthocorides du genre *Anthocoris* sont des prédateurs de psylles du poirier.



Punaises prédatrices :
Anthocorides

Note Nationale

Xylella fastidiosa

« Renforcer la vigilance sur les cultures sensibles à cette bactérie réglementée, présente dans le Sud de l'Italie. »

Crédit photos : FREDON Basse-Normandie

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, DRAAF Haute et Basse-Normandie, IFPC, Aval Conseil, APPCM, AGRIAL et producteurs

Xylella fastidiosa

renforcer la vigilance sur les cultures sensibles à cette bactérie réglementée, présente dans le Sud de l'Italie

Plusieurs insectes vecteurs et plantes hôtes concernés

X. fastidiosa est une bactérie nuisible sur **200 espèces végétales** environ, appartenant à 50 familles botaniques. Elle est transmise par des **insectes piqueurs-suceurs de sève**. Ces cicadelles ou cercopes, notamment la philène spumeuse détectée en Italie, sont fréquents en cultures sensibles, mais ne sont pas forcément contaminants.

En revanche, s'ils sont associés à des **symptômes de dépérissement vasculaire** sur des végétaux exposés à *X. fastidiosa* (olivier, laurier-rose, vigne, agrumes, amandier, abricotier, pêcher, prunier, avocatier, caféier, chêne, érable, orme, luzerne, tournesol...), des risques de contamination sont à craindre. Il est important de noter que les plantes peuvent être porteuses de la bactérie sans présenter de signe de maladie et que *X. fastidiosa* comprend plusieurs souches, dont la gamme d'hôtes, la virulence et l'expression des symptômes sont variables.



Les nécroses de l'apex des feuilles d'un olivier traduisent une rupture d'alimentation en sève. Dans ce cas, elles sont dues à l'altération des tissus vasculaires par *X. fastidiosa*. Mais de tels symptômes peuvent prêter à confusion lors d'un diagnostic avec une cause abiotique ou une autre affection d'origine biotique.



Distribution géographique actuelle de la bactérie

La bactérie *X. fastidiosa* est présente au niveau du continent américain et à Taïwan. Elle a été **introduite dans le Sud de l'Italie** (plusieurs foyers signalés dans la région des Pouilles). Actuellement, **aucun foyer n'a été détecté en France**.

Que faire en cas de suspicion de détection de *X. fastidiosa* ?

Le brunissement des tissus vasculaires par *X. fastidiosa* est visible sur le bois après une coupe transversale de branche. Attention, on peut le confondre avec d'autres maladies vasculaires comme la verticilliose ou la graphiose de l'orme. Ce type de dégât peut également résulter d'un complexe parasitaire formé par la bactériose avec d'autres agents pathogènes. En cas de doute, contacter le SRAL. Seul un laboratoire d'analyses phytosanitaires agréé peut identifier officiellement cette bactérie réglementée.

X. fastidiosa est un **organisme de lutte obligatoire** en tout temps et en tout lieu au sein de l'Union européenne. Le seul moyen de lutte est l'arrachage des végétaux contaminés. En anticipation des mesures qui seront prises au niveau européen, et face à la gravité de la menace, la France a publié un **arrêté ministériel le 2 avril 2015** destiné à prévenir l'introduction de la bactérie. Ainsi, l'importation en France de végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* et provenant de zones touchées par la bactérie est interdite. Cette interdiction concerne les échanges intra-européens depuis la région des Pouilles et les importations issues des zones infectées des pays tiers concernés.

Ainsi, il est vivement recommandé de renforcer vos observations sur les végétaux indiqués en annexe de l'arrêté ministériel et de repérer des symptômes de dépérissement

qui vous semblent anormaux. En cas de suspicion, alerter les services régionaux chargés de la protection des végétaux (DRAAF-SRAL).



Pour en savoir plus, consulter les documents suivants sur n'importe quel moteur de recherche :

- Arrêté ministériel du 2 avril 2015, relatif à la prévention de l'introduction de *Xylella fastidiosa*.
- Note nationale BSV 2014 : « Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa* ».

MERCI DE DIFFUSER CETTE NOTE LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE.

NB : des notes complémentaires par filières, focalisées sur les symptômes de *X. fastidiosa*, seront publiées prochainement.